

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE MONO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires ;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1<sup>er</sup> novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.  
7 heures 45 minut. soir, Omnibus.  
3 — 52 — — Express.  
3 — 32 — — matin, Express-Poste.  
9 — — — — Omnibus.  
Départ de Saumur pour Angers.  
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.  
9 heure 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — — matin, Omnibus.  
6 — 43 — — soir, Omnibus.  
9 — 44 — — Direct-Poste.  
Départ de Saumur pour Tours.  
3 heures 15 minut. matin, March.-Mixte.  
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.  
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Le *Moniteur* publie les lettres-patentes qui inves-  
tissent de la régence S. M. l'impératrice Eugénie  
et confèrent à S. A. I. le prince Jérôme, en l'ab-  
sence de l'Impératrice, la présidence du conseil  
privé et du conseil des ministres.

Un décret impérial annule le décret du 30 septem-  
bre dernier relatif à la législation des céréales. En  
conséquence, le régime antérieur, c'est-à-dire  
l'échelle mobile se trouve rétabli purement et sim-  
plement.

D'après l'ensemble des informations parvenues  
d'Angleterre et d'Allemagne, on peut regarder  
comme certain que la Grande-Bretagne et la Prusse  
proclameront leur neutralité absolue pendant la  
guerre actuelle.

La séance de la diète germanique, du 5 mai,  
paraît avoir été très-courte; on s'est borné à régler  
la position particulière de la forteresse de Landau  
à l'égard de la Bavière et de la Confédération. Le  
comité militaire n'a pas encore fait son rapport sur  
la communication autrichienne, mais il le fera certai-  
nement dans la prochaine séance, ou peut-être  
même dans une séance extraordinaire.

On paraît convaincu à Francfort que si, par im-  
possible, la Diète épousait la querelle de l'Autri-  
che, la Prusse refuserait de mettre à la disposi-  
tion de l'assemblée fédérale les trois corps d'armée  
qui composent son contingent.

Notons en passant que la *Nouvelle Gazette de  
Prusse*, organe du parti féodal, et qui, jusqu'à  
présent, avait cherché à exciter les esprits, a mo-  
déré tout-à-coup son ardeur et adjure maintenant  
tous les gouvernements allemands de ne pas faire à  
la Diète de propositions en dehors de la Prusse, à  
laquelle seule il appartient aujourd'hui de prendre  
l'initiative.

Si l'on en croit la *Gazette de Vienne*, le roi de  
Bavière aurait déclaré, en présence des chevaliers  
de Saint-Georges qui célébraient l'anniversaire de  
la fondation de leur ordre, que la Bavière ne reste-

rait pas neutre dans la guerre qui vient d'éclater.  
En dépit du ton affirmatif du journal autrichien,  
il est permis de croire que S. M. le roi de Bavière ne  
s'exposera pas à marcher tout seul avec le contin-  
gent de Hesse et de Lippe-Delmeold.

Comme nous l'avions prévu, la marche des Au-  
trichiens sur Ivree n'était qu'une reconnaissance.  
Après s'être assurés que la place était en bon état  
de défense, ils se sont retirés.

Il se confirme que les troupes autrichiennes se  
fortifient sur la ligne de la Sesia.

Il est inexact que l'Angleterre ait nommé des  
commissaires auprès de chacune des armées belli-  
gérantes. Voici la vérité :

Le gouvernement sardes ayant prié le gouverne-  
ment anglais de nommer une personne de con-  
fiance chargée de noter le progrès des événements,  
le colonel Cadogan, qui avait accompagné le con-  
tingent sardes en Crimée, a été nommé *attaché*  
militaire à la légation sardes. Le colonel Claremont,  
qui est en ce moment *attaché* militaire à Paris, ac-  
compagne tout naturellement l'armée française, et  
M. Mildmay, qui a servi pendant douze ans dans  
l'armée autrichienne, part comme *attaché* à la lé-  
gation de Vienne.

Ces *attachés* accompagneront chacun son armée  
respective, mais non point en qualité de commis-  
saires; leurs fonctions consisteront à informer le  
gouvernement de la marche des événements.

Le gouvernement anglais vient d'informer le  
gouvernement prussien qu'il ne pourra prendre au-  
cun engagement, pendant la durée de la guerre,  
relativement à la protection des côtes prussiennes à  
l'est, et de la navigation. La *Gazette du Weser*  
ajoute qu'il se réserve en outre la liberté de ses dé-  
cisions, dans le cas spécial où la diète allemande  
procéderait agressivement contre la France, sans  
qu'une violation de territoire par cette dernière  
puissance justifiait cette agression.

On conçoit que nous ne garantissons pas le texte  
de ces dépêches, que nous n'avons pas vues, mais  
le sens en est conforme à ce que nous savons rela-  
tivement à la neutralité qui sera gardée par les

grandes puissances. La guerre sera localisée, et  
par conséquent elle sera courte.

La *Gazette piémontaise* déclare positivement que  
le gouvernement du roi se considère comme étant  
en état de guerre contre le duc de Modène, par  
cette raison que le gouvernement modénais a donné  
passage sur son territoire aux troupes autrichiennes,  
qui peuvent assaillir le Piémont.

Le général Dufour vient d'être nommé par l'as-  
semblée fédérale commandant suprême des troupes  
de la Confédération helvétique.

En Hollande, les ministres de la guerre, de la  
marine et des finances, ont présenté à la seconde  
chambre trois projets de loi. Le premier réclame un  
crédit supplémentaire de 3,733,961 florins, pour le  
département de la guerre; le second demande un  
crédit supplémentaire de 2,265,000 florins, pour la  
marine. Le dernier tend à obtenir l'autorisation de  
défendre éventuellement l'exportation et le transit  
des chevaux.

Des lettres particulières, reçues à Trieste, annon-  
cent que, le 2 mai, près de Longa, un combat s'est  
engagé entre des troupes turques et des insurgés,  
soutenus par un grand nombre de Monténégrins.  
Ceux-ci et les insurgés ont, dit-on, coupé la route  
entre Gazko et Toccia. On assure que Dervisch  
pacha va se hâter de se rendre dans cette contrée. —  
Auguste Vitu. (Le Pays.)

La feuille officielle publie le décret suivant :

NAPOLÉON, etc.

Volant donner à Notre bien-aimée Epouse l'Im-  
pératrice des marques de la haute confiance que  
Nous avons en Elle.

Et attendu que Nous sommes dans l'intention d'aller  
Nous mettre à la tête de l'armée d'Italie, Nous avons  
résolu de conférer comme Nous conférons par ces  
présentes, à Notre bien-aimée Epouse l'Impératrice  
le titre de Régente, pour en exercer les fonctions  
pendant Notre absence, en conformité de nos ins-  
tructions et de nos ordres, tels que nous les aurons  
fait connaître dans l'ordre général du service que

FEUILLETON

LES MASQUES D'OR.

ROMAN DE MOEURS CONTEMPORAINES.

Troisième Partie.

(Suite.)

Ils suivirent la galerie qui menait à la salle principale.  
Par une grande glace dépolie ils contemplèrent un mo-  
ment les danseurs qui tournaient dans les méandres  
d'une polka. L'aspect du bal était très-animé.

— Polkons-nous?... dit Maria.  
— Je suis à vos ordres.  
— Ah bah! j'en ai assez de ce plaisir de tonton! Allons  
jouer.  
Ernest fit un mouvement, et se jeta un peu en ar-  
rière.  
— Qu'avez-vous donc? demanda-t-elle.  
— Chut! Voyez-vous là?... au coin de la glace et ap-  
puyé sur la cheminée, un homme qui contemple le bal?  
— Oui. Eh bien?

— C'est extraordinaire; il a toute la tournure de Bé-  
nédict.

— Qui ça, Bénédicte?

— Je vous conterai son histoire.

Presque aussitôt la marquise de Montglars passa de l'au-  
tre côté, valsant avec Albéric.

Ayant par hasard jeté un regard vers la glace, elle  
poussa un cri, chancela et tomba sans connaissance dans  
les bras de son danseur.

Ce fut tout un événement; on s'empressa autour de  
Juliette; on l'étouffait de soins, on l'accablait de mar-  
ques d'intérêt. Emma et Louise étaient dans la plus grande  
anxiété. Mais quand la marquise fut revenue à elle,  
comprenant la nécessité de maîtriser l'impression qu'elle  
avait reçue, et, refusant de quitter le bal, elle rejeta  
sur l'extrême chaleur l'accident qui lui était arrivé....

L'inconnu cependant avait disparu de son poste d'ob-  
servation. Il errait, hors de la foule, sans doute pour re-  
venir plus tard quand l'émotion serait passée. Un homme  
l'avait remarqué et suivi, avec prudence toutefois. Cet  
homme portait des lunettes bleues.

Au bout d'une demi-heure, l'inconnu alla doucement  
reprandre sa place au coin de la cheminée; mais s'il re-  
vit la marquise, ce ne fut plus que de loin: elle ne dan-  
sait plus.

Un nouvel incident était venu dissiper l'agitation  
causée par l'évanouissement de Juliette. On avait vu

Alphonse de Lagrange s'avancer timidement jusqu'au  
milieu du bal et promener çà et là un regard sans expres-  
sion. L'explosion de rires moqueurs qui l'accueillaient  
toujours ne manqua pas en cette circonstance. Le monde,  
surtout aux jours de fêtes, n'a point de ménagements;  
il raille impitoyablement ce qui lui paraît faire tache sur  
son fond d'élégance et de splendeur. Alphonse restait  
incertain, ballotté, sous le feu de la critique générale,  
ne se doutant pas de son succès.

Louise se sentit le cœur plein de commisération. Elle  
pria M. d'Arbrissac d'aller chercher Alphonse et de l'a-  
mener.

Franchement, dit-il, cette commission ne me plaît  
guère. Votre M. de Lagrange m'est très-désagréable. Au  
concert, il m'a fait perdre au moins la moitié des mor-  
ceaux. Laissez-le donc pour ce qu'il est.

Sans insister, M<sup>lle</sup> d'Orban se promit de trouver un au-  
tre moyen. Mais déjà Ernest s'était approché de M. de  
Lagrange, lui parlait amicalement et l'emmenait. Louise  
se demanda l'explication de ce mystère, mais ce fut en  
vain. Ernest, cependant, n'avait pu, en abordant l'héri-  
tier idiot, être guidé que par une pensée d'intérêt per-  
sonnel.

— Emma, dit-elle à demi-voix, comprends-tu rien à  
cet empressement amical que M. de Foncheville vient de  
témoigner au pauvre M. de Lagrange?

— J'ai remarqué, en effet, qu'il s'est emparé de lui.

Nous aurons établi et qui sera transcrit sur le livre d'Etat;

Entendons qu'il soit donné connaissance à notre oncle le prince Jérôme, aux présidents des grands Corps de l'Etat, aux membres du Conseil privé et à nos ministres, desdits ordres et instructions, et qu'en aucun cas l'Impératrice ne puisse s'écarter de leur teneur dans l'exercice des fonctions de Régente;

Voulons que l'Impératrice préside en notre nom le Conseil privé et le Conseil des ministres. Toutefois notre intention n'est point que l'Impératrice Régente puisse autoriser par sa signature la promulgation d'aucun sénatus-consulte ni d'aucune loi de l'Etat autres que ceux qui sont actuellement pendans devant le Sénat, le Corps-Législatif et le Conseil d'Etat, Nous référant à cet égard au contenu des ordres et instructions mentionnés ci-dessus.

Mandons à notre Ministre d'Etat de donner communication des présentes lettres patentes au Sénat, qui les fera transcrire sur ses registres, et à notre garde des sceaux, ministre de la justice, de les faire publier au *Bulletin des lois*.

Donné au palais des Tuileries, le 3 mai 1859.

NAPOLÉON,

Par l'Empereur. Le ministre d'Etat, Achille FOULD.

Autre décret:

NAPOLÉON, etc. — Au moment de partir pour aller prendre le commandement de l'armée d'Italie, Nous avons, par nos lettres patentes de ce jour, confié la Régence à Notre bien-aimée Epouse l'Impératrice, et Nous avons réglé, pour le temps de notre absence, l'ordre du service par un acte inséré au livre d'Etat et porté à la connaissance de notre oncle le prince Jérôme Napoléon, des membres du Conseil privé, du Conseil des ministres et des présidents du Sénat, du Corps-Législatif et du Conseil d'Etat;

Voulant donner à notre oncle le prince Jérôme des marques de la haute confiance que Nous avons en lui et, par le concours de ses lumières, de son expérience et de son dévouement à notre personne, faciliter à Notre bien-aimée Epouse l'accomplissement de sa mission, Nous avons décidé et Nous décidons que l'Impératrice Régente prendra, sur les résolutions et décrets qui lui seront soumis, l'avis du Prince, notre oncle, Nous lui avons, en outre, conféré, comme Nous lui conférons par ces présentes, le droit de présider, en l'absence de l'Impératrice Régente, le Conseil privé et le Conseil des ministres.

Donné au palais des Tuileries, le 3 mai 1859.

NAPOLÉON,

Par l'Empereur. — Le ministre d'Etat, A. FOULD.

DÉPART DE L'EMPEREUR POUR L'ARMÉE D'ITALIE.

Paris, mardi 10 mars. — Le départ de l'Empereur pour l'armée d'Italie a lieu aujourd'hui à six heures, ainsi que nous l'avions annoncé.

Le cortège partira des Tuileries à cinq heures et demie et suivra la rue de Rivoli, la place de la Bastille et la rue de Lyon.

La gare du chemin de fer de Lyon a été décorée avec le plus grand luxe pour recevoir l'Empereur et les grands dignitaires de l'Empire qui assisteront au départ de Sa Majesté.

La moitié de la salle des Pas-Perdus a été transformée en salle de réception et ornée de tentures vertes avec crépines d'or, panoplies et écussons aux armes de l'Empire. Des banquettes ont été disposées tout autour de ce salon pour recevoir les personnes invitées. Le grand salon de première classe a été également transformé en salon impérial. C'est là que l'Empereur fera ses adieux.

La cour intérieure de la gare a été pavoisée de drapeaux tricolores, de trophées d'armes et d'écussons au chiffre de l'Empereur.

S. A. I. le prince Napoléon part pour l'armée d'Italie avec l'Empereur.

S. M. l'Impératrice accompagne l'Empereur jusqu'à Montereau, où le train impérial doit s'arrêter. C'est là qu'aura lieu le dîner. S. M. l'Impératrice repartira de Montereau à huit heures et demie par un train spécial.

Montereau est le seul point d'arrêt officiel jusqu'à Marseille.

A Lyon, le train ne s'arrêtera que quelques minutes pour prendre le maréchal Castellane, qui aura l'honneur d'accompagner Sa Majesté jusqu'à Marseille. (Le Pays.)

Le Ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante:

Paris, le 9 mai 1859.

Monsieur le Préfet, l'Empereur m'a fait l'honneur de m'appeler au ministère de l'intérieur.

Sans me dissimuler les difficultés de la mission que Sa Majesté a daigné me confier, j'espère trouver dans mon dévouement sans réserve à la dynastie impériale et dans votre concours les forces nécessaires à l'accomplissement de ma tâche.

Le nom que je porte est un symbole de fidélité; les traditions de ma famille me tracent la ligne à suivre, et j'y marcherai résolument.

Vous avez déjà, comme moi, mesuré toute l'étendue des devoirs que nous imposent les circonstances.

L'Empereur va partir pour se mettre à la tête de notre héroïque armée. Pendant que nos braves soldats, électrisés par sa présence, porteront glorieusement le drapeau de la France sur les champs de bataille de l'Italie, nous saurons assurer à l'intérieur, par notre fermeté vigilante, le maintien de la tranquillité publique.

Dans sa proclamation au peuple Français, l'Empereur a dit:

« Je confie l'Impératrice et mon Fils à la valeur de l'armée qui reste en France pour veiller sur nos frontières, comme pour protéger le foyer domestique; au patriotisme de la garde nationale; je les confie, enfin, au peuple tout entier, qui les entourera de cet amour et de ce dévouement dont je reçois chaque jour tant de preuves. »

Ces nobles paroles ont ému tous les cœurs. En face de l'étranger, les dissentiments de partis s'effacent; tous ceux qui veulent la conservation de l'ordre, la grandeur et la prospérité de la France, se serreront autour de la dynastie impériale: elle est la clef de tout de l'édifice social.

Je compte donc, Monsieur le Préfet, sur votre expérience, sur votre énergie et votre dévouement à l'Empereur.

Le départ de Sa Majesté peut faire naître des

préoccupations, attachez-vous à les prévenir ou à les dissiper; de loin comme de près, sa pensée veille sur la France.

L'Impératrice, secondée par les lumières du dernier et glorieux frère de Napoléon I<sup>er</sup>, entourée de conseillers dévoués, continuera sa politique et son œuvre. Ayons confiance dans la destinée de l'Empereur et dans la protection de Dieu.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'intérieur, A. DE PADOU.

ORDRE DU JOUR DU MARÉCHAL CANROBERT A SES TROUPES.

« Soldats du 3<sup>e</sup> corps de l'armée des Alpes!

» Accourus en toute hâte des divers points de notre France pour venir ici apporter votre puissante aide à une nation vaillante et amie qu'envahit iniquement l'Autriche, vous voici bientôt réunis autour des chefs choisis par l'Empereur pour vous diriger.

« Ces chefs, vous les connaissez tous. Ils ont été souvent vos guides sur les champs de bataille où la plupart de vous ont appris à se reposer sur eux.

» Pour la première fois je puis, dans la campagne qui s'ouvre, m'adresser à vous et vous dire que l'honneur de commander en chef à des soldats de votre valeur n'a pour moi d'égal que ma confiance en vous et dans les succès qui vous attendent!

» Soldats! la marche précitée que vous venez de faire à travers les Alpes n'a pas permis à la sollicitude du gouvernement de l'Empereur de vous donner encore tout ce qui est nécessaire à vos besoins: bientôt vous le recevrez, mais en attendant vous saurez y suppléer par votre dévouement, votre énergie, votre constance. Vous vous rappellerez que les guerriers, nos pères, qui nous ont précédés dans ces belles contrées, manquaient de tout lorsqu'ils dotaient le drapeau et la patrie d'une gloire immortelle.

» La grande armée française ne tardera pas à se trouver en face de l'armée autrichienne, elles sont de vieilles connaissances: l'une et l'autre se rappelleront qu'elles se sont vues à Lodi, à Arcole, à Marengo, à Wagram, noms illustres que vous ne tarderez pas à faire suivre d'autres noms aussi retentissants!

» Au quartier général du maréchal commandant le 3<sup>e</sup> corps de l'armée des Alpes. » (Le Pays.)

BULLETIN OFFICIEL DE LA GUERRE.

N<sup>o</sup> 14. — Turin, 6 mai, matin. — Les Autrichiens se sont grossis à Verceil. Hier, à six heures du soir, ils ont occupé Trino et Pobiello, à un mille de distance de Trino, vers le Pô. Quelques avant-postes sont à Tranzaro. La nuit dernière ils se sont retirés de la ville de Torlona et ils ont campé en dehors de la porte Castelnuovo-Scivia. Ils ont requis 50,000 rations de pain, vin, etc., sous peine du quintuple de la valeur.

A Plaisance, le commandant supérieur de l'armée autrichienne a ordonné la démolition de tous les édifices compris dans le rayon des fortifications. Après de nombreuses remontrances, il a été obtenu qu'actuellement on exempterait les villages de Santo

— Et tu en conclus?...

— Que la salle de jeu n'est pas éloignée, et que M. de Foncheville y conduit tout droit M. de Lagrange.

— Mais c'est un piège abominable!

— Que faire à cela?... C'est à Aix comme à Bade: sous les dehors poétiques du concert et du bal se cache le jeu dévorant. Avis à la prudence.

— Eh! comment veux-tu que M. de Lagrange soit prudent? Tout à concouru à ruiner ses facultés morales.

— J'ai peur alors qu'il ne perde beaucoup d'argent.

— Et c'est ce M. de Foncheville qui va l'y pousser! Oh! quelle vilaine âme.

— Il veut s'occuper, et comme je l'ai écarté...

— Le jeu va le dédommager.

L'orchestre retentit; un quadrille se forma.

— Tiens, reprit Louise, j'ai bien envie de ne pas danser. Si nous profitions de ce mouvement...

— Pourquoi?

— Pour aller ensemble au salon de jeu.

— Seules?

— Oui, ou avec M. d'Escarrieux, ce qui nous donnerait une contenance.

— Le sort de M. de Lagrange t'inquiète?

— Je ne le nie pas. Je plains un agneau parmi les loups.

— Tu as parlé trop tard, dit Emma en souriant et in-

diquant le chevalier du-bout de son éventail. Le galant M. d'Escarrieux est déjà en place avec la baronne de Koptetz. Il n'en manque pas une.

— Eh bien! passons-nous de lui.

— C'est grave. Courir ainsi seules!

— Et la charité?

Ce mot décida M<sup>lle</sup> de Neuville. Elle se leva, s'enveloppa de sa pelisse de soie blanche, et dit:

— Viens, mon ange.

Les deux jeunes filles traversèrent comme des sylphides le flot des danseurs et celui des curieux, et sortirent de la salle sans avoir été remarquées, tant leur mouvement de retraite avait été bien combiné et rapide. Comme elles entraient dans la galerie, l'inconnu qui avait à peine, depuis le commencement du bal, déserté son coin de glace, ne put s'empêcher de tourner vers elles son visage pâle et son regard d'ami.

M<sup>lle</sup> de Neuville resta plongée dans la stupéfaction; elle éprouva aussi de la joie, mais une joie douloureuse.

Quant à Louise, que Bénédicte n'avait pas instruite du projet qu'il avait formé d'aller au Casino, elle ne put s'empêcher de gronder.

— Ah! que vous êtes imprudent, Monsieur Arnaud!... vous qui étiez à Aix en secret!... Songez que toute la ville est ici!

— Je me suis combattu, Mademoiselle; le vicomte a

essayé de me retenir... Je n'ai pas plus écouté ses conseils que ma raison.

— Mon Dieu! mon Dieu!... vous me faites trembler.

— Rassurez-vous, Mademoiselle. Nul ne m'a vu.

— Excepté Emma!...

— Je sais que je puis compter sur l'honneur de M<sup>lle</sup> de Neuville, de même que M<sup>lle</sup> de Neuville connaît l'étendue de mon dévouement pour elle et... pour sa sœur.

Emma n'avait pas la force de parler. Elle souffrait à la fois pour elle et pour Juliette. La présence de Bénédicte lui avait révélé la cause de l'évanouissement de la marquise. Toutes ses illusions venaient de s'envoler.

— Croyez, murmura-t-elle enfin avec une voix brisée par les larmes, croyez que je saurai garder votre secret.

Et elle ajouta d'un ton plus triste encore:

— Je crains qu'il n'en soit plus un pour... tout le monde.

— Quoi! serait-il possible que Madame la marquise...

— Taisez-vous! de grâce, taisez-vous!... Si vous ne voulez causer de nouveaux malheurs, taisez-vous, et partez!...

— Partir! partir encore! quand l'exil me tuait!

— Et si vous tuez par votre retour celle que cherche votre amitié fatale?

— O ciel!... vous aussi, Mademoiselle Emma, vous

Antonio et de San Lazaro, par considération pour le collège d'Alberoni qui y est situé.

Il est arrivé aujourd'hui à Saize de l'artillerie et de la cavalerie françaises.

Pour l'éclaircissement des faits annoncés dans les précédents bulletins, nous publions, dit la *Gazette piémontaise*, les documents suivants arrivés ce matin du quartier général :

Quartier général principal. — San Salvador, 5 mai 1859. — Dans la nuit du 3 au 4 mai, l'ennemi a construit une batterie au pont du chemin de fer, près Valenza, et, dans la matinée du 4, il a ouvert un feu très-vif contre nos positions. Le 8<sup>e</sup> bataillon des tirailleurs et la 18<sup>e</sup> batterie de bataille, qui avaient été commis à la garde de ce poste, se sont distingués par leur courage et leur intrépidité; après trois heures de canonnade, ils ont contraint l'ennemi à cesser le feu.

Nous avons à déplorer la perte du capitaine d'artillerie Roberti, tué par une balle de fusil; du capitaine des tirailleurs Albini, qui, blessé mortellement, s'est traîné encore vers une élévation de terrain pour continuer le feu. Nous avons en outre dix hommes blessés.

D'ordre de Sa Majesté.

Le lieutenant général, chef d'état-major,  
DELLA ROCCA.

Opérations de l'ennemi près Frassineto. — Après quelques petites escarmouches de cavalerie dans les premiers jours de la guerre, et dans lesquelles nos soldats ont retardé la marche de l'ennemi, nous avons aujourd'hui à mentionner des faits plus importants. Le 3 mai, vers quatre heures un quart de l'après-midi, l'ennemi a opéré une forte reconnaissance offensive sur la rive gauche du Pô, en face de Frassineto, avec tentative pour passer sur la rive droite. Après avoir établi ses forces à la hauteur de Terra Nuova, derrière la levée de la rivière, il a ouvert contre nos avant-postes un feu très-vif de mousqueterie et de fusées.

Le 17<sup>e</sup> régiment d'infanterie, avec la 17<sup>e</sup> batterie, de garde en cet endroit, a soutenu avec intrépidité le feu vif de l'ennemi. Le major général Cialdini, averti par les détonations du canon, s'est empressé de sortir de Casale avec le 15<sup>e</sup> régiment d'infanterie, deux escadrons de cheval-légers Monferrat et la 3<sup>e</sup> batterie de bataille, afin de venir en aide aux troupes de Frassineto, et de repousser l'ennemi au-delà de la rivière, s'il était parvenu à la passer; mais avant qu'il fût arrivé sur les lieux, à la nuit noire, l'ennemi avait déjà cessé le feu et il s'était replié.

Dans la nuit du 3 au 4, vers une heure et demie du matin, l'ennemi a tenté de construire deux ponts de bateaux en face de Frassineto; mais, assailli par le feu de nos batteries, il a dû renoncer à son projet, et vers les huit heures du matin, se retirer de nouveau. Les reconnaissances faites par les troupes de Casale ont constaté que l'ennemi avait abandonné Balzola et plus tard Terra-Nuova et Villa-Nuova. Nous avons à déplorer la perte de 6 morts et 27 blessés, sous-officiers et soldats.

D'ordre du roi :

DELLA ROCCA.

Des nouvelles plus fraîches annoncent qu'une patrouille des nôtres s'est emparée hier des bois de construction que l'ennemi avait requis et fait trans-

aurait-on prévenue contre moi? auriez-vous prêté l'oreille à la calomnie?

Emma pressa de ses mains son cœur qui battait avec violence et elle répondit d'un accent plein de dignité :

— Je ne crois rien... je refuserais de croire... mais je n'ai pas ignoré entièrement ce qui est arrivé, et je redoute d'autres éclats.

— Soyez persuadée, Mademoiselle, que votre prière est un ordre pour moi. L'estime profonde que vous m'inspirez enchaîne ma volonté.

— L'estime!... pensa Emma.

— Eh bien! c'est entendu, dit Louise d'un ton amical. Ne tardez pas à aller retrouver mon frère.

— Quoi! s'écria M<sup>lle</sup> de Neuville, c'est chez vous?...

— Silence!... Toi seule le sauras, n'est-ce pas?

— Ah! Monsieur Bénédicte... par pitié pour Juliette... partez!

L'artiste inclina la tête en signe d'acquiescement. Il parut se diriger vers le vestibule; mais une force irrésistible le ramena au lieu où le regard troublé de la marquise semblait le chercher.

Cependant Louise et Emma avaient gagné le salon de jeu. La première personne qu'elles y aperçurent, ce fut Alphonse de Lagrange assis et ayant devant lui une somme considérable. En face était Ernest de Foncheville, et à côté d'Ernest Maria de Rochemore.

(La suite au prochain numéro.)

porter sur le bord de la Sesia, dans le but de jeter un pont entre Terra-Nuova et Candia. Le corps ennemi qui occupait hier Trino et Pobiello s'est retiré sur Verceil.

Quartier général principal de l'armée. — Alexandrie, 5 mai 1859. — *Ordre du jour.* — Dans les journées des 3 et 4 mai, l'ennemi a songé à passer le Pô vis-à-vis de Frassineto et de Valenza. Le 17<sup>e</sup> régiment, le 8<sup>e</sup> bataillon de tirailleurs, la 1<sup>re</sup>, la 17<sup>e</sup> et la 18<sup>e</sup> batterie, préposés à la garde de ces positions, ont soutenu avec intrépidité le feu de l'ennemi, si bien qu'ils ont fait échouer toutes ses tentatives.

S. M. le roi, très-satisfait de l'attitude ferme et digne d'éloges de ses troupes et de l'intelligente direction qui leur a été donnée par leurs chefs le colonel Bozoli, le major Volpe Claudi et les capitaines Sobrero Dho et Roberti, a donné l'ordre au chef d'état-major soussigné de le faire savoir à tous les corps de l'armée par le présent ordre du jour, le roi étant persuadé que ce premier résultat sera suivi d'autres plus grands, qui accroîtront la réputation et la gloire de l'armée piémontaise.

D'ordre du roi.

Le lieutenant général, chef d'état major,  
DELLA ROCCA.

N<sup>o</sup> 15. — Comme la *Gazette piémontaise* l'a annoncé, nos patrouilles se sont emparées, hier au soir, du bois que l'ennemi avait requis et fait transporter sur les bords de la Sesia, pour jeter un pont entre Terra-Nuova et Candia. Le corps ennemi qui a occupé hier Trino et Pobiello s'est retiré du côté de Verceil. Aujourd'hui les Autrichiens n'ont pas avancé vers la Doire.

D'autres troupes françaises d'infanterie et d'artillerie sont arrivées à Turin.

Les ennemis ont abandonné Castelnuovo-Scrvia pour se diriger sur Casei Gerola et Pontecurone.

A l'église de la Croix, ils ont pratiqué des meurtrières pour la fusillade et préparé l'incendie du pont.

Vu : l'intendant général, MAGENTA.

N<sup>o</sup> 17. — Turin, 7 mai au soir. — Les Autrichiens ont évacué hier précipitamment Voghera, laissant derrière eux les vivres qu'ils avaient exigés. Ponte-Curone est également libre. Le pont de bois sur la Scrivia, près de Tortona, a été rétabli par les nôtres. Les ennemis ont repassé le Pô à San Gerola, sur le pont qu'ils avaient construit, et qu'ils ont ensuite détruit, se maintenant dans les bois de la rive gauche.

Rien de nouveau du côté de Valenza ni de Bassignana. Les troupes qui étaient à Verceil ont évacué ce matin la ville, sous les ordres du général de division, se dirigeant vers Gallina. D'autres troupes sont allées à Verceil. Un petit nombre de cavaliers ennemis se sont fait voir aujourd'hui à Santhia. Il résulte de rapports dignes de foi que les Autrichiens tentent de se fortifier sur la Sesia, près du pont de Verceil; ils ont mis en réquisition 900 travailleurs; la moitié travaillent le jour, l'autre moitié la nuit.

N<sup>o</sup> 18. — Turin, 8 mai au matin. — Avant-hier, le général Cialdini a poussé une reconnaissance dans la direction de Verceil, nous n'en connaissons pas le détail. Nos cheval-légers ont fait quelques prisonniers tyroliens dans les environs de Sale.

Des actes coupables continuent d'être commis par les Autrichiens, qui font cette guerre plutôt en pillards qu'en soldats. A Verceil, ils ont mis une réquisition de 300,000 livres, du cuir, 6,000 chemises, de la toile pour autant, 100 rations de fourrages pendant cinq jours et 300 sacs de riz. A Biella, après jugement d'un conseil de guerre prononcé à l'unanimité, a été fusillé Eurico Dossena, de Pavie, espion de l'ennemi.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

VILLE DE SAUMUR.

Service militaire.

Le Maire de la ville de Saumur porte à la connaissance de ses administrés, qu'à partir de ce jour, les remplacements par voie administrative sont ouverts à la Mairie pour une durée de trois ans au moins, et de sept ans au plus.

Les remplacements de sept ans donneront droit à une somme de deux mille francs; dont mille francs payables au moment du remplacement, et mille francs à la libération définitive du service.

Tout remplacement contracté pour moins de sept ans donnera droit à une somme de deux cent quatre-vingts francs, par chaque année de remplacement, et cent quarante francs à la libération définitive.

Il sera donné à la Mairie (bureau militaire) tous les renseignements nécessaires pour les formalités à remplir.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 11 mai 1859.

Le maire, DUTERME, adjoint.

Nous lisons dans le *Journal de Baugé* :

Mardi dernier, vers deux heures et demie du soir, après quelques détonations d'un orage peu sérieux, et alors que rien n'en faisait pressentir de nouvelles, la foudre, par un seul coup sec et strident qu'on ressent mieux qu'on ne décrit, a subitement causé une vive alarme aux habitants du bourg du Viel-Baugé.

Instantanément et avec la rapidité de l'éclair, le feu du ciel a extérieurement, du sommet à sa base, parcouru et même enveloppé le clocher de l'église, dont les ardoises, arrachées violemment et volant en éclats, ont, en divers endroits, mis à découvert lattes et charpentes.

Arrivé au bas de la couverture du clocher (côté de la mairie), le fluide s'est glissé sur l'entablement, où il a légèrement grillé des nids et des petites pailles sèches amoncelées par les oiseaux; de là, passant sous la grosse cloche et prenant pour conducteur le long et gros fil de fer qui rattache le marteau de la sonnerie à l'horloge, et l'horloge à l'aiguille du cadran, il a traversé l'intérieur du clocher et un grenier de l'église, pour aller sortir vers le cadran qu'il a brisé en dedans, et sur la face duquel il a noirci le chiffre romain VIII indiquant la huitième heure.

Sorti du cadran, il a percé la clef de voûte de la croisée qui est au-dessous, troué plus bas, et avec plus de dommage, l'angle de l'appui de la même croisée; puis, à travers le gros mur, il a pénétré dans un placard de l'église, à double compartiment, fermé à clef et plein de fleurs artificielles servant à parer les autels.

Dans le premier compartiment, il n'a fait pour ainsi dire que lécher les fleurs; dans le second, où il s'est enfin perdu, il les a presque entièrement consumées, laissant partout une légère trace noire sur son passage.

Heureusement les dégâts seront peu considérables; mais ce n'est pas sans effroi qu'on songe aux malheurs que cet événement aurait pu causer. En cas d'incendie, outre les pertes survenues dans le bourg, c'en était fait peut-être du berceau de Baugé, de cette antique église du Viel-Baugé, aussi remarquable par l'élégante construction de son chœur, style *Plantagenet*, que par son haut clocher d'ardoises, que l'œil suit toujours avec plaisir en le confondant souvent avec la ville, et d'où sort, bien connue, et se répand au loin, la voix pleine et majestueuse d'une des plus belles cloches du pays.

F. PAPIN

## DERNIÈRES NOUVELLES.

Le ministre de l'Instruction publique et des cultes vient d'adresser la circulaire suivante aux archevêques et évêques de l'Empire :

« Paris, le 10 mai 1859. — Monseigneur, l'Empereur va se mettre à la tête de l'armée d'Italie; Sa Majesté désire que des prières publiques soient ordonnées dans toutes les églises de l'Empire, pour demander à Dieu d'assurer le succès de nos armes et de protéger la France; je prie Votre Grandeur de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour répondre à ces pieuses intentions.

» Agréer, etc.

ROULAND. »

Par décret impérial, en date du 9 mai, inséré dans la partie officielle du *Moniteur*, M. le comte de Persigny, sénateur, membre du Conseil privé, est nommé ambassadeur auprès de S. M. la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

L'Empereur est arrivé mercredi, à 6 heures, à Valence, et à midi à Marseille. — Havas.

Rome, 9 mai. — Les Autrichiens ont mis Ancône et son territoire en état de siège. Le gouvernement romain a réclamé à Vienne, par le télégraphe. — Si l'état de siège n'est pas levé, le Pape protestera solennellement et retirera toutes les autorités pontificales. (*Moniteur.*)

Marseille, 10 mai. — Rome, 7 mai. — Hier, dans la soirée le départ de volontaires a été sur le point d'occasionner une manifestation dans les faubourgs. Le général Goyon a envoyé des troupes qui ont empêché cette manifestation.

Le nonce du Pape a reçu l'ordre de quitter Florence.

Londres, 11 mai. — Le *Times* a reçu des nouvelles de Rome, du 10, qui lui annoncent que l'état de siège d'Ancône a été suspendu et que le phare de ce port a été éclairé de nouveau par suite de la protestation de l'ambassadeur de France à Rome, contre la violation de la neutralité.

La même correspondance ajoute que les Autrichiens ont promis de ne pas entrer en Toscane par les Etats romains.

Francfort, 10 mai. — On mande de Berne qu'une

révolution est sur le point d'éclater dans la Vallee. Les habitants font des achats de munitions. Les Autrichiens avancent vers Ivree. Une reconnaissance qu'ils ont faite du côté de Casale a été repoussée par les Piémontais. — Havas.

### COMPTOIR D'ESCOMPTE DE SAUMUR (Ancienne Caisse d'Escompte de Saumur).

#### MODIFICATIONS AUX STATUTS.

Les statuts du Comptoir d'Escompte de Saumur (ancienne Caisse d'Escompte de Saumur) ont été modifiés comme suit, aux termes d'une délibération de l'assemblée générale des actionnaires dudit Comptoir, en date du 29 avril 1859, dont un extrait a été déposé à M<sup>e</sup> Leroux, notaire à Saumur, le 10 mai 1859.

Le Comptoir de Saumur est une société en commandite.

Les membres actuels sont :

M. François-Edouard Arrault, banquier, demeurant à Saumur, gérant de la Société.

Et les personnes qui ont adhéré à ladite Société par la prise d'actions.

M. Arrault, gérant actuel, a seul l'administration et la signature sociale.

La raison sociale est ARRULT et C<sup>ie</sup>.

La Société prend le titre de Comptoir d'Escompte de Saumur.

Sa durée est de 26 ans, à partir du jour de sa constitution; son siège est à Saumur, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 83.

La Société a été définitivement constituée, le 8

juillet 1856, par suite de la souscription de plus de 600 actions.

Le fonds social se compose de douze cent mille francs, représentés par 2,400 actions de 500 francs chacune.

La moitié des actions est actuellement émise.

Pour extrait,  
LEROUX.

#### BOURSE DU 10 MAI

5 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 60 90

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 88 75

#### BOURSE DU 11 MAI

5 p. 0/0 hausse 55 cent. — Ferme à 61 55

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 88 75

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n<sup>o</sup> 11.

### PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Maubert, huissier à Saumur, en date du 7 mai 1859, enregistré, et à la requête de M. Augustin-François-Louis Sevin, propriétaire, et de M<sup>me</sup> Cornélie-Julie Lemoine, son épouse, demeurant ensemble à Saumur, lesquels ont élu domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Labiche, avoué à Saumur.

Notification a été faite :

1<sup>o</sup> A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur;

2<sup>o</sup> A M<sup>me</sup> Perpétue Vincent dite Duportal, épouse de M. Pierre-Edouard Barrabant, propriétaire et marchand ébéniste, demeurant ensemble à Saumur, grande rue St-Nicolas;

De l'expédition d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le 30 avril 1859, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe par M<sup>e</sup> Labiche, avoué des époux Sevin susnommés, de l'expédition d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Clouard, notaire à Saumur, le 18 avril 1859, enregistré et contenant vente au profit de M. et M<sup>me</sup> Sevin, par M. et M<sup>me</sup> Barrabant, susnommés, d'une maison, située à Saumur, rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 19, occupée par M. le capitaine de Bonne, et composée d'un soubassement avec cuisine et cave;

Au rez-de-chaussée, d'un porche, vestibule, petit salon, grand salon avec cheminée de marbre, salle à manger avec cheminée de marbre, office;

Au premier étage, de quatre chambres avec cheminées de marbre, trois cabinets, lieux inodores, cuvettes et conduits;

Au deuxième étage, de trois chambres avec cheminée de marbre et une sans cheminée, deux cabinets de toilette, faux greniers au-dessus des appartements; vaste cour, une pompe conduisant l'eau dans un bassin placé dans la cuisine, remise planchée, sellerie, écurie, mangeoires râtaux et bat flancs, fosse à foin, lieux d'aisances, chambre et greniers au-dessus de la remise et de l'écurie, jardin; le tout d'une contenance de huit ares vingt centiares environ, joignant par devant au couchant la rue, au levant M<sup>me</sup> Toché, au midi M. Segris, et au nord M<sup>me</sup> Girault.

Cette vente a eu lieu moyennant, outre les charges, le prix principal de 24,000 fr., stipulé payable ainsi qu'il est dit au contrat;

Avec déclaration aux susnommés, que ladite notification leur était faite conformément à l'article 2194 du Code Napoléon, pour qu'ils eussent à requérir, si bon leur semblait, dans le délai de deux mois, fixé par la loi, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient convenables, et que faute par eux de le faire dans ledit délai et icelui expiré, la maison ci-dessus désignée passerait aux mains des acquéreurs susnommés, franche et libre de toutes dettes et charges de cette nature;

Avec déclaration, en outre, à M. le

Procureur impérial que les anciens propriétaires de ladite maison sont, outre les vendeurs :

1<sup>o</sup> Dame Jeanne Refouillé, veuve de M. Louis Barras, entrepreneur;

2<sup>o</sup> Louis Barras fils, entrepreneur, et Honorée-Joséphine Leblanc, son épouse;

3<sup>o</sup> Demoiselle Valerie Barras, sans profession, tous trois demeurant à Angers;

4<sup>o</sup> Armand Barras, sellier, demeurant à Paris;

5<sup>o</sup> Ernestine Barras, épouse de M. Gustave Lamballais, sellier à Paris;

6<sup>o</sup> Jeanne Barras, épouse de Pierre Coudert, entrepreneur à Greneve, commune de Vivonne (Vienne);

7<sup>o</sup> Dame Françoise-Clotilde Mau-passant, veuve de M. Jean-Jacques-Auguste Rey - Giraud, architecte à Saumur;

8<sup>o</sup> Louise-Amélie Sanzay, épouse de M. Amédée Favre, propriétaire à Saumur;

9<sup>o</sup> M. François Sanzay, juge de paix, et dame Louise Girard, son épouse;

10<sup>o</sup> Marie Bourgois, veuve de M. Joseph Rabault;

11<sup>o</sup> Marie Rabault;

12<sup>o</sup> Joseph Rabault;

13<sup>o</sup> Louise - Marguerite Morin, épouse de M. René Clavreuil, de Saumur;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus de M. et M<sup>me</sup> Sevin, ils feraient publier ladite notification, conformément à la loi.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, le 10 mai 1859.

(229) Signé : LABICHE.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n<sup>o</sup> 8.

### PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Maubert, huissier à Saumur, en date du onze mai mil huit cent cinquante-neuf enregistré.

Et à la requête de M<sup>me</sup> Suzanne Guenyveau, épouse d'abord assistée et autorisée de M. Jean Guenyveau, propriétaire, et de celui-ci, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse, demeurant tous deux à leur terre de Beaugé, commune des Verchers, pour lesquels domicile est élu en l'étude de M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, 8.

Notification a été faite à M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de Saumur, en son parquet, au Palais-de-Justice de ladite ville,

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, constatant le dépôt fait audit greffe, le sept mai mil huit cent cinquante-neuf, par M<sup>e</sup> Beaurepaire, de la copie dûment collationnée, signée et enregistrée, de l'expédition d'un acte passé devant M<sup>e</sup> Leroux, notaire à Saumur, le vingt-six mars mil huit cent cinquante-neuf, enregistré et transcrit, contenant vente au profit des sus-nommés, par M. Jules-Hippolyte Budan, maître d'hôtel, et dame Hortence Ca-

pretz, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Saumur, quai Saint-Nicolas, d'une maison, située à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, consistant en : vestibule, salon de compagnie, salle à manger, chambre à coucher et cabinet au rez-de-chaussée; quatre chambres à coucher, trois cabinets de toilette avec placards, au premier étage; mansarde et grenier, cuisine en soubassement, office, buanderie, bûcher, cave et pompe, cour d'entrée, à la droite de la cour, écurie et remise, cellier, jardin derrière la maison, le tout contenant environ douze ares trente-trois centiares, joignant d'un côté M. Boutet, d'autre côté M. Dezé, en façade la rue de la Levée-d'Enceinte, derrière M<sup>me</sup> Ducamp; pour le prix principal de trente-sept mille francs, outre les charges;

Déclarant à M. le Procureur impérial que cette notification lui a été faite afin qu'il ait à prendre sur cet immeuble telle inscription d'hypothèque légale qu'il jugerait convenable, et que faute par lui de le faire dans le délai de deux mois, cette maison passerait aux mains des acquéreurs libre en toute charge de cette nature; lui déclarant en outre que cette maison a été construite par M. et M<sup>me</sup> Budan, sur un terrain par eux acquis de M<sup>me</sup> Marie-Gabrielle-Antoinette Vachon, veuve de M. Pierre-Henri-Joseph Sailland, propriétaire à Saumur; et que celle-ci possédait ce terrain par suite du legs que lui en avait fait d<sup>lle</sup> Etienne Anger, sa tante; lui déclarant en outre que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris sur cet immeuble des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus de M. et M<sup>me</sup> Guenyveau, ils feraient publier cette notification dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Pour extrait dressé par l'avoué soussigné.

Saumur, le 12 mai 1859.

(230)

BEAUREPAIRE.

PAR BREVET D'INVENTION, S. G. D. G.

## PETITEAU,

### ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE,

Rue de la Scellerie, n<sup>o</sup> 42, près le Théâtre, à Tours.

Se charge exclusivement de la construction et de la réparation des FOURS pour boulangers et pâtisseries, par un nouveau système, plus économique et chauffant dans l'espace de vingt minutes.

La voûte du four se trouve plus basse au milieu qu'aux rives; ces fours sont garantis et le seront même pour vingt années et plus si on le désire.

NOTA. — La réparation se fait dans la même journée, et deux heures après que le pain a été retiré du four.

Nouveau système de HOURS s'adaptant à tous les fours, produisant la même économie. Bouche-fours et carreaux de toutes dimensions et de tous prix.

M. PETITEAU céderait l'exploitation partielle de son brevet à des conditions favorables.

Il est descendu, à Saumur, chez M. ROBIN, père des boulangers, place de l'Hôtel-de-Ville.

(234)

## CAFÉ IMPÉRIAL, SUPÉRIEUR, DE J<sup>e</sup> ALGLAVE,

11, boulevard de Sébastopol, Paris.

Dépôt : chez M. JANOTY, marchand de comestibles, rue St-Jean, à Saumur.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le